Ref : Délégation générale à la culture Direction des Affaires Culturelles

N°: 94

Décisions

Objet: Attribution de 11 subventions de fonctionnement à des associations du secteur Musiques actuelles

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu, la loi nº 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu, l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et, notamment, son article 1^{er};

Vu, le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, notamment, son article L 2122-22;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4192 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Hors gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, la délibération du Conseil municipal n° 2018/4193 du 5 novembre 2018 portant délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire - Gestion de la dette et de la trésorerie ;

Vu, l'arrêté n° 2019-30102 du 5 février 2019 par lequel M. le Maire de Lyon donne délégation à Mmes et MM. les Adjoints et à des Conseillers municipaux ;

Considérant que sur le fondement de l'article 1^{er} de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, le Maire peut procéder à l'attribution de subventions à des associations ;

Décide

Article 1er -

La Ville de Lyon s'engage à soutenir financièrement la mise en œuvre des activités de 11 structures (listées ci-dessous) par le versement de subventions d'un montant total de 56 000 euros. Ces subventions s'inscrivent dans le cadre de la politique de la Ville de Lyon en matière de politique culturelle dédiée au soutien des acteurs des musiques actuelles et présente l'intérêt communal suivant :

La Ville de Lyon à s'est engagée, depuis de nombreuses années, dans une démarche structurée dans le domaine des musiques actuelles en s'appuyant sur les outils de création, de production de concerts, de diffusion et de formation de notre ville.

La politique mise en place par la Ville de Lyon prend en compte la diversité artistique et culturelle et le soutien à l'émergence. Les subventions sont proposées en fonction de leurs valeurs artistiques : ligne artistique claire ; capacité à travailler en partenariat avec d'autres acteur-trices culturel-les du territoire et pour les festivals de spectacles vivants : part des artistes lyonnais-es dans la programmation ; définition précise des modalités d'accueil des artistes. Elles sont également appréciées par leurs valeurs culturelles : effort des structures à s'adresser à tous les publics favorisant ou traduisant une implication sur le territoire (actions pédagogiques, médiation, accompagnement culturel des publics...) ; engagement à aller vers de nouveaux publics ; tarification adapté au public ciblé.

Dans l'ensemble, les associations qui ont déposé un dossier de demande de subvention sont représentatives de tous les métiers du secteur des musiques actuelles : lieux de diffusion, organisateurs de concerts, labels, collectifs, festivals. Nombre de ces structures sont de petites associations qui développent leurs activités grâce à l'engagement de nombreux bénévoles et à l'attribution de subventions.

Nom des associations régies par la loi du 1er juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
GRAND BUREAU	 a comme numéro SIRET 52061525300041; est déclarée en préfecture de l'Isère, le 30/01/2010 sous le numéro W382002880; a son siège situé à 10 rue de Vauzelles 69001 Lyon; est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 14 mai 2019, 	10 000 €
MEDIATONE	 a comme numéro SIRET 43172522500046; est déclarée en préfecture du Rhône, le 13/03/1999 sous le numéro 691043606; a son siège situé à 29 rue des Capucins 69001 Lyon; est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 19/12/2018. 	10 000 €
CARTON RECORDS	- a comme numéro SIRET 75142076100032; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 04/11/2012 sous le numéro W691080898; - a son siège situé 11 rue Dugas Montbel 69002 Lyon - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 5 juillet 2019,	2 000 €
ARFI	 a comme numéro SIRET 31816401900057; est déclarée en préfecture du Rhône, le 28/01/1974 sous le numéro W691054301 a son siège situé 16 rue Pizay 69001 Lyon est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 26 juin 2019, 	8 000 €

Nom des associations régies par la loi du 1er juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
DUR ET DOUX	 a comme numéro SIRET 5123602400050; est déclarée en préfecture du Rhône, le 17/11/2008 sous le numéro W691072455; a son siège situé à 13 rue Delandine 69002 LYON; est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 27/06/2018 	4 000 €
ADME - OBSTINATO	 a comme numéro SIRET 47956218300018; est déclarée en préfecture du Rhône, le 15/05/1996 sous le numéro 38682; a son siège situé à 18 impasse Luzy 69005 Lyon; est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 26 septembre 2019. 	2 000 €
AFX	- a comme numéro SIRET 75100867300046; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 14/02/1998 sous le numéro W691080698; - a son siège situé à 38 rue Henri Gorjus 69004 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 25 juin 2019.	10 000 €
WOODSTOWER	- a comme numéro SIRET 42297900500044; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 31/03/2012 sous le numéro W6910557013; - a son siège situé à 5 rue d'Aguesseau 69007 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 25 mars 2019.	5 000 €
ARTIS	 a comme numéro SIRET 38315638300055; est déclarée en préfecture du Rhône, le 19/12/1991 sous le numéro W691052478; a son siège situé à 24 rue Mazagran 69007 Lyon; est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 4 juin 2019. 	1 500 €

Nom des associations régies par la loi du 1er juillet 1901	Références juridiques	Montant proposé
L'AUTRE COTE DU MONDE PRODUCTION	- a comme numéro SIRET 79132156500024; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 12/02/2013 sous le numéro W691082768; - a son siège situé à 8 rue d'Isly 69004 Lyon; - est représentée par son président en exercice dûment habilité à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration en date du 29 août 2019.	2 000 €
PYGMAPHONE	- a comme numéro SIRET 814446718900019; - est déclarée en préfecture du Rhône, le 15/09/2014 sous le numéro W691086573; - a son siège situé 5 rue Philibert Roussy 69004 Lyon - est représentée par sa présidente en exercice dûment habilitée à l'effet des présentes par une délibération du conseil d'administration	1 500 €

- **Article 2** Les subventions seront chacune versées en totalité suite à la notification de la présente décision.
- **Article 3** Le bénéficiaire peut être soumis au contrôle des services de la Ville de Lyon. A cet effet, la Ville de Lyon peut, à tout moment et sur simple demande, se faire communiquer tout document nécessaire à ce contrôle ou procéder à des vérifications sur pièce et sur place.
- **Article 4** Le bénéficiaire doit faire état de l'aide apportée par la Ville de Lyon par tout moyen autorisé et, notamment, dans tout document et support de communication et d'information destiné au public.
- **Article 5 -** En cas de non-respect de la présente décision ou des obligations légales en vigueur qui s'imposent à tout bénéficiaire de subvention, notamment en ce concerne le rendu-compte de de son utilisation, la décision pourra être retirée ou abrogée et la subvention ne sera donc ne pas versée. En cas de sommes déjà versées, la Ville de Lyon pourra procéder à une demande de reversement en totalité ou au prorata par l'émission d'un titre de recette.

La Ville de Lyon pourra suspendre ou diminuer les versements ou demander le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente décision, dans l'un des cas suivants :

- -non-exécution de la décision par l'association ;
- -modification substantielle, sans l'accord écrit de la Ville de Lyon, des conditions d'exécution de la décision par l'association.
- **Article 6 -** La dépense correspondante, d'un montant de 56 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2020 Article 6574 Fonction 311 Ligne de crédit 42664 Programme SOUTIENAC-Opération MUSIQUAC
- **Article 7 -** M. le directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera rendue exécutoire après publication et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Toute modification de la présente décision s'effectuera par décision modificative notifiée au bénéficiaire.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa publication.

Fait à Lyon, le 06 mai 2020

Le Maire de Lyon,

Signé

M. Gérard COLLOMB